



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**24 Novembre 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 24 Novembre 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N°2020-255	16.11.2020	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Ville d'Avray.	3
DCL/BRGE N°2020-268	20.11.2020	Arrêté modifiant l'arrêté DRE/BR n° 68 du 23 mars 2017 autorisant monsieur KHAMASSI Issam pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «ASM'AGORA» à Villeneuve la Garenne.	5

**Arrêté DCL/BRGE n° 2020-255 du 16 novembre 2020  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de  
la régularité des listes électorales dans la commune de Ville d'Avray**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret du 9 août 2019 portant nomination de Mme Virginie GUERIN-ROBINET en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté n°2020-109 du 31 août 2020 portant délégation de signature à Mme Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine, secrétaire générale adjointe,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la proposition de la maire de Ville d'Avray,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune et après chaque renouvellement intégral des conseillers municipaux, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membre de la commission de contrôle de la commune de Ville d'Avray :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaires	
1	Benoît HOULON	1	Dominique NAVEAU DUCHESNE
2	Valérie PERRIER	2	Pascale DEVILLÉ
3	Frédérique SIMON-DELAVELLE		
Suppléants		Suppléants	
4	Guillaume LANGEAC	3	Michel DELIBES
5	Julien BOULANGER	4	Jean-Denis PESTY
6	Leïla BENESSAM		

**Article 2** : les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 3** : la composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 4** : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, la maire de la commune de Ville d'Avray, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 16 novembre 2020

Le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe,

Virginie GUERIN-ROBINET

**Arrêté DCL/BRGE N° 268 du 20 novembre 2020 modifiant l'arrêté DRE/BR n° 68 du 23 mars 2017 autorisant monsieur KHAMASSI Issam pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «ASM'AGORA» à Villeneuve la Garenne.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** Le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R 213-1 à R 213-9;
- Vu** Le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R111-19 à R 111-19-12 ;
- Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** L'Arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire ;
- Vu** L'arrêté DRE/BR n° 68 du 23 mars 2017 autorisant monsieur KHAMASSI Issam à exploiter, sous le n° d'agrément E 17 092 0005 0, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «ASM'AGORA» situé 38 avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne ;
- Vu** la demande présentée par monsieur KHAMASSI Issam informant du changement de raison sociale de sa société et de la mise à jour des catégories enseignées ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le libellé de l'article 1 de l'arrêté DRE/BR n° 68 du 23 mars 2017 est modifié comme suit :

Monsieur KHAMASSI Issam est autorisé à exploiter sous le n° E 17 092 0005 0, un établissement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «IKS FORMATIONS» situé 38 avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne ;

**ARTICLE 2** : Le libellé de l'article 3 de l'arrêté DRE/BR n° 68 du 23 mars 2017 est modifié comme suit :

L'établissement est habilité à dispenser les formations aux catégories de permis de conduire suivantes :

B/B1/AM-quadri léger

A/A2

**ARTICLE 3** : les autres articles restent inchangés ;

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de- Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre le 20 novembre 2020

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine  
Et par Délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>